



## Catherine Becchetti-Bizot, nouvelle médiatrice de l'Éducation nationale et du supérieur

Catherine Becchetti-Bizot, nouvelle médiatrice de l'Éducation nationale et du supérieur : L'IGEN Catherine Becchetti-Bizot a été nommée médiatrice de l'Éducation nationale. Ex-directrice du numérique éducatif, elle était aussi membre du CSP depuis 2016. Catherine Becchetti-Bizot, inspectrice générale de l'Éducation nationale ( IGEN ), a été nommée (par Jean-Michel Blanquer) médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, pour une durée de 3 ans – en remplacement de Claude Bisson-Vaivre, parti à la retraite. Sortie de l'École normale supérieure, agrégée de lettres classiques et docteur ès Lettres, Catherine Becchetti-Bizot a enseigné à l'université de Nancy II, puis a été conseillère pour les relations internationales au sein du cabinet de Claude Allègre, ex-ministre de l'Éducation nationale, de 1997 à 2000. Devenue IGEN en 2000, elle a ensuite été nommée directrice du numérique éducatif ( DNE ) auprès de Najat Vallaud-Belkacem, de juin 2013 à septembre 2015. Chargée d'une mission sur les pédagogies actives en lien avec le numérique, elle soutenait notamment le développement de la classe inversée. Lors du premier CLIC (Congrès sur la flipped classroom), elle ne cachait pas son souhait de « stimuler l'offre de ressources numériques produites par des enseignants mais aussi par les opérateurs comme Canopé, le CNED ou l'Onisep ». Membre du Conseil supérieur des programmes (CSP) depuis 2016, Catherine Becchetti-Bizot a aussi rédigé plusieurs rapports sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et l'évolution des séries L et S au lycée. Selon AEF, elle est également membre du CEEI (Centre d'étude de l'écriture et de l'image) de l'université Paris-VII, et a été chercheuse à l'école française d'Extrême-Orient. Le lien entre les parents, les enseignants et l'administration du ministère Médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, la nouvelle mission de Catherine Becchetti-Bizot sera désormais de faire le lien entre les parents d'élèves, les élèves eux-mêmes ou les enseignants, et l'administration centrale du ministère ( DGRH, service des pensions, etc.), le réseau des établissements français à l'étranger ( AEFÉ ) ou le service interacadémique des examens et concours ( SIEC ). Elle pourra être saisie par des familles en conflit avec un professeur ou l'Éducation nationale ; par des étudiants contestant une décision liée à une bourse, une inscription ou le déroulement d'un examen ; ainsi que par des enseignants en désaccord avec une décision relative à leur carrière, leur rémunération ou leur affectation. Le Médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur remet tous les ans au ministre « un rapport de son activité dans lequel il propose des mesures, à partir d'un travail conjoint avec les médiateurs académiques, qui lui paraissent utiles pour améliorer le service public de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ».